

R.O.B 2025

Rapport d'Orientations Budgétaires

11 MARS 2025



Préambule

Le code général des collectivités territoriales prévoit, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires permet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de disposer d'informations complètes sur le contexte général national et local de préparation du processus budgétaire.

En outre, il présente les projets d'investissement et les volumes financiers qu'ils représentent. Quant aux actions relevant de la section de fonctionnement, il retrace les évolutions des principales masses budgétaires, telles qu'elles résultent des orientations politiques fixées par la majorité municipale, mais également des contraintes extérieures qui s'imposent à la collectivité.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a enrichi le DOB en prévoyant que le débat porte également « sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Puis la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a apporté d'autres compléments visant à l'amélioration de la transparence financière, tels que :

- . La transmission du DOB des EPCI aux communes membres et de celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre.
- . La présentation par l'exécutif de la collectivité à son assemblée délibérante avant l'examen du budget d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- . Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- . La mise en ligne du rapport lorsqu'un site internet de la collectivité existe.

Enfin, ces obligations d'information ont été renforcées par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter les objectifs de la collectivité concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Ce rapport sert de base au débat de l'assemblée municipale et il en est pris acte par une délibération spécifique.

I. Le contexte économique national :

La situation macro-économique de la France fin 2024 et début 2025 est marquée par une conjoncture plutôt contrastée, mais globalement stabilisée à l'échelle de la zone euro.

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance économique devrait connaître une légère progression à 1,2% en 2025.

En revanche, le Gouvernement table sur une hypothèse de croissance constante de 1,1%, dans le cadre de la loi de finances pour 2025. Cette estimation semble raisonnable dans un contexte mondial incertain, notamment à cause des multiples chocs économiques récents qui ont affecté la stabilité économique.

L'inflation, qui a atteint des niveaux historiques en 2022 et 2023 (respectivement 5,9% et 5,7%), amorce un net ralentissement. Elle se stabilise à 2% en 2024 et devrait diminuer davantage à 1,5% en 2025. En effet, l'acquis d'inflation cumulée depuis 2020 témoigne des fortes pressions inflationnistes subies par le pays. Les efforts gouvernementaux sont donc centrés sur le retour à une gestion budgétaire plus équilibrée, avec un objectif de réduction du déficit public. Ce dernier est toujours important, malgré la stabilisation des indicateurs économiques, et le Gouvernement cherche à ramener le déficit sous la barre des 3% du PIB d'ici 2027.

Le taux de chômage continue sa tendance à la baisse, passant de 8% au troisième trimestre 2021 à 7,3% au deuxième trimestre 2024, mais cette diminution semble marquer le pas. Les récentes annonces de plans sociaux dans des secteurs industriels et commerciaux font craindre une fragilisation du marché de l'emploi, bien que les prévisions restent globalement positives à court terme.

II. Le contexte économique local :

Le contexte économique des collectivités locales en 2024 et pour 2025 présente une situation complexe, en particulier pour les régions comme les Hauts-de-France, où les milieux économiques font état de perspectives mitigées.

D'après la Banque de France, l'activité économique régionale est soutenue par la croissance des services marchands, en partie grâce aux retombées des Jeux Olympiques. Toutefois, l'industrie régionale connaît des difficultés, avec une baisse généralisée de la production, en particulier dans la fabrication de matériels de transport. En revanche, les secteurs agroalimentaire, électrique, textile et chimique montrent des résultats positifs.

L'emploi salarié dans la région reste stable, avec une légère baisse de 0,1% en juin 2024 par rapport au trimestre précédent. Les secteurs comme la santé et l'industrie affichent des hausses d'effectifs, tandis que des reculs sont notés dans le commerce et la construction. Le taux de chômage dans les Hauts-de-France demeure élevé à 9% au deuxième trimestre 2024, le plus important parmi les régions françaises, ce qui souligne les difficultés économiques persistantes.

Le rapport sur les prévisions économiques régionales, publié en août 2024, indique une faible dynamique dans la construction, avec des carnets de commandes sous les attentes dans le gros œuvre, et un marché de l'emploi toujours marqué par des difficultés de recrutement. Les entreprises continuent de faire face à un environnement incertain, ce qui incite à la prudence dans les prévisions d'investissements à venir.

Le budget 2025 pour les collectivités locales :

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, récemment adopté, intègre plusieurs mesures importantes, tant pour l'équilibre des finances publiques que pour soutenir les collectivités locales. L'effort budgétaire imposé aux collectivités a été un point de friction dans les débats. Initialement fixé à 5 milliards d'euros, cet effort a été réduit à 2,2 milliards, dont un milliard mis en réserve et restitué ultérieurement. Ce compromis a été salué comme un ajustement raisonnable pour préserver les capacités d'investissement des collectivités locales, essentielles au développement des infrastructures et services publics.

Le PLF 2025 contient plusieurs mesures en faveur des collectivités locales, comme :

- La suppression de la révision du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), qui aurait entravé les investissements locaux.
- La création du mécanisme alternatif de lissage conjoncturel (nommé "Dilico") pour garantir un retour des fonds gelés.
- L'introduction de nouveaux leviers fiscaux pour les collectivités, tels que l'augmentation possible du taux des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) pour les départements, ainsi que des mesures supplémentaires pour les régions et territoires ruraux.
- Des mesures spécifiques pour les infrastructures locales, notamment en soutien aux communes en difficulté et aux territoires ruraux.

Ces ajustements témoignent de la volonté de l'Etat de soutenir les collectivités locales tout en maintenant une certaine discipline budgétaire. Les efforts pour renforcer le financement des projets de transition écologique et de transports publics devraient permettre aux collectivités de répondre aux enjeux locaux dans un contexte économique difficile.

Le projet de loi de finances pour 2025 et les mesures qui en découlent traduisent un équilibre délicat entre la nécessité de réduire le déficit public et la préservation de la capacité d'investissement des collectivités locales. La situation économique reste incertaine, tant au niveau national qu'international, avec des tensions inflationnistes, un chômage qui tarde à se stabiliser, et une pression sur les investissements locaux. Néanmoins, des avancées significatives ont été obtenues pour soutenir les collectivités dans leur rôle clé pour le développement local.

III - La situation budgétaire de la collectivité

1. Présentation des comptes 2024 : Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	
Les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2023 :	
soit	Montant total 2023 : 3 578 453.22 €, Montant total 2024 : 3 587 802.35 € soit une progression de + 0.3 %
Les recettes de fonctionnement stagnent par rapport à 2023 :	
Montant total des recettes 2023 : 3 825 488.13 € - Montant total des recettes 2024 : 3 817 766.38 € avec une légère diminution de 7 721.95 € soit – 0.2%	
Produits des services (compte 70)	+ 12 594.83 € (+ 11.36 %)
Impôts et taxes (compte 73)	+ 58 203.60 € (+ 3.16 %)
Dotations et participations (compte 74)	+ 4 595.75 € (+ 0.28 %)
Produits de gestion courante (compte 75)	-78 190.44 € (- 115.08 %)
➤ Dont remboursement sinistre	- 86 459 €
➤ Dont revenus immeuble et divers	+ 8 268.56
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 : L'excédent de fonctionnement s'élève à 229 964.03 € (en hausse sur 2023 de + 21 124.68 €) Avec le résultat reporté de 2023 (233 227.82 €), le résultat global de fonctionnement s'établit à 463 191.85 €	

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

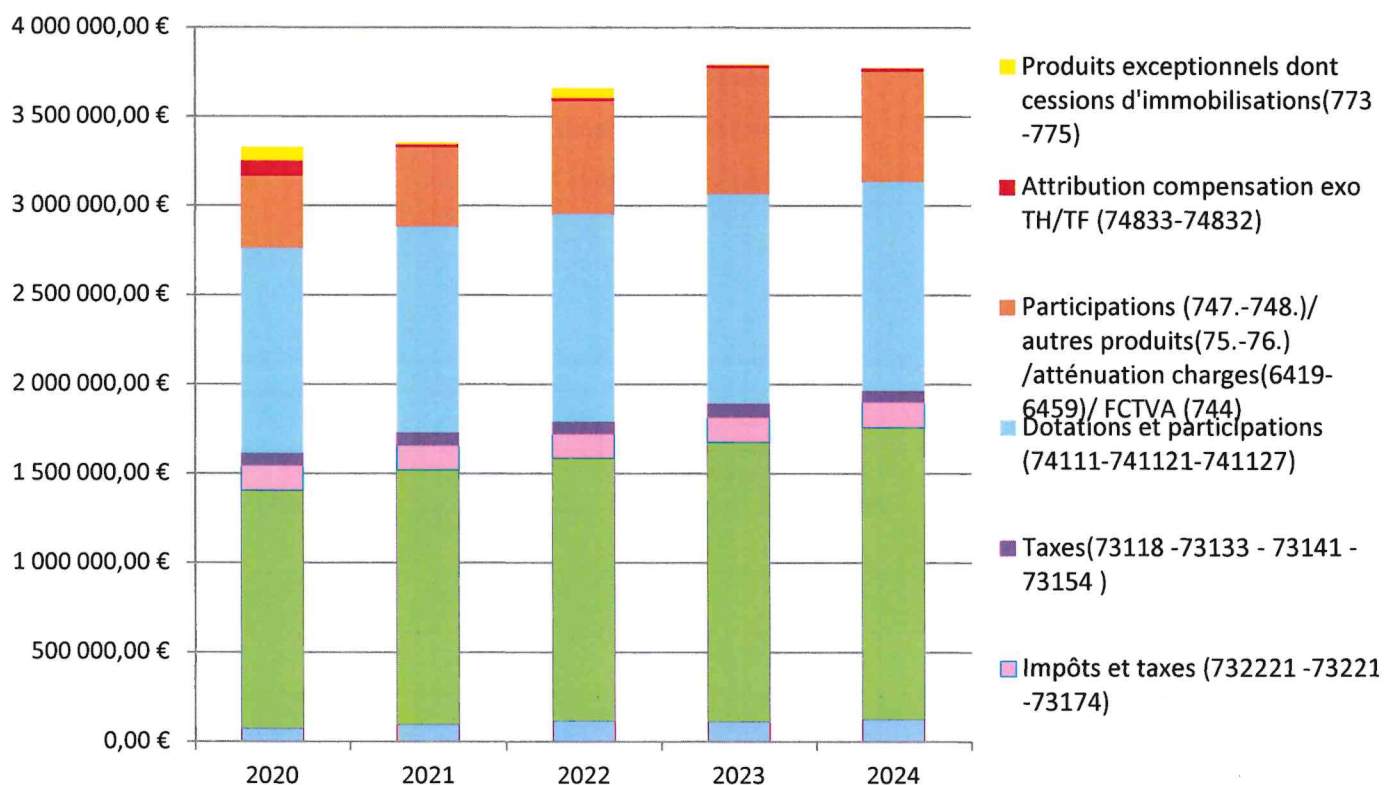


ID : 059-215903907-20250311-DEL025_11_3_2-DE

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2024

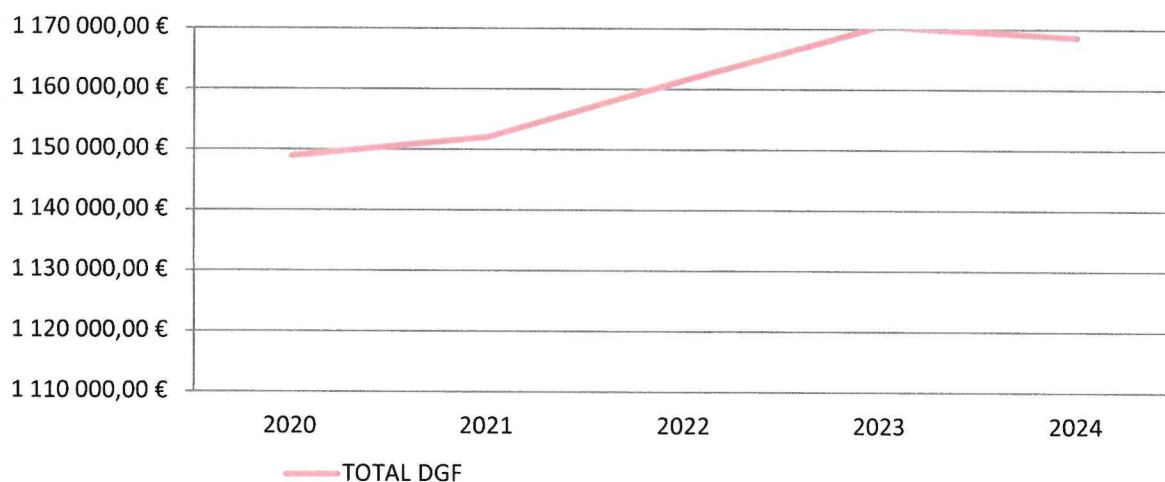
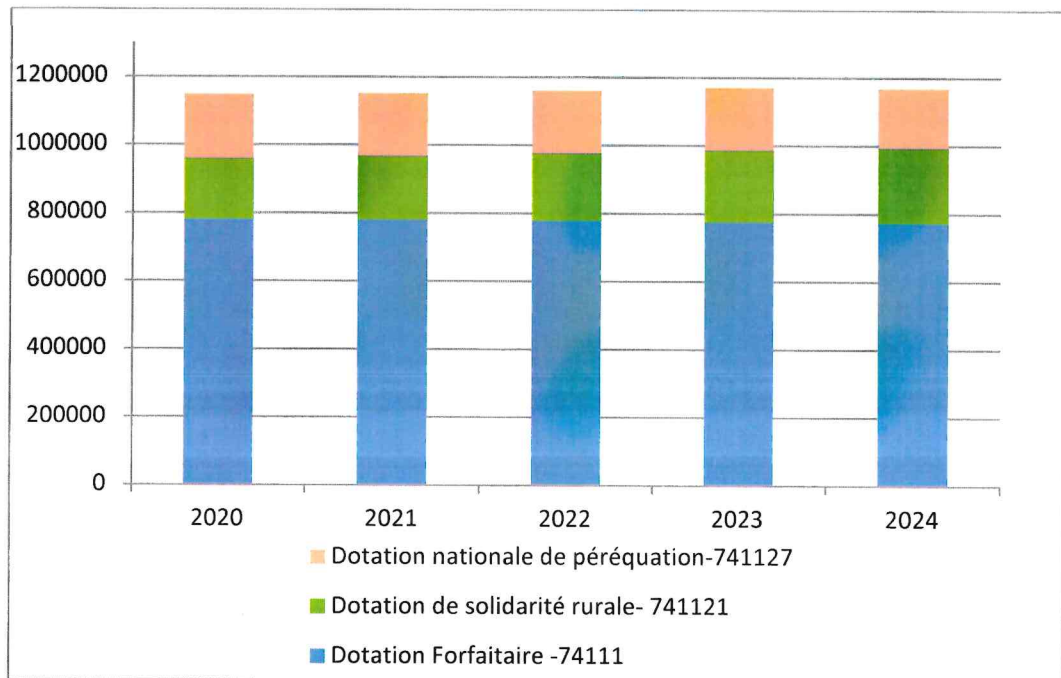
COMPTE ET LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services(70...)	71 790,83 €	95 645,26 €	114 262,96 €	110 876,67 €	123 471,50
Produits des taxes directes TH/TF (73111 + 7318) A compter de 2021 TF uniquement au (73111 +7318)	1 331 165€	1 422 666,00 €	1 469 893,00 €	1 563 598,00 €	1 632 946,00
Impôts et taxes (732221 -73221 -73174)	138 853,00 €	135 765,00 €	133 999,00 €	136 818,30 €	141 579,21
Taxes(73118 -73133 - 73141 -73154)	70 989,28 €	74 934,28 €	72 004,76 €	81 842,90 €	65 937,59
Dotations et participations (74111-741121-741127)	1 148 894,00 €	1 152 011,00 €	1 161 457,00 €	1 170 414,00 €	1 168 624,00
Participations (747.-748.)/ autres produits(75.-76.) /atténuation charges(6419-6459)/ FCTVA (744)	403 741,32 €	447 897,62 €	636 785,10 €	710 909,15 €	621 985,85
Attribution compensation exo TH/TF (74833-74832)	86 452,00 €	13 148,00 €	15 879,00 €	14 429,00 €	15 247,00
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations(773 -775)	73 972,48 €	8 943,11 €	53 198,66 €	1 000,00 €	828,00
TOTAL RECETTES REELLES	3 325 857,91 €	3 351 010,27 €	3 657 479,48 €	3 789 888,02 €	3 770 619,15

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2024



EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2020 ET 2024

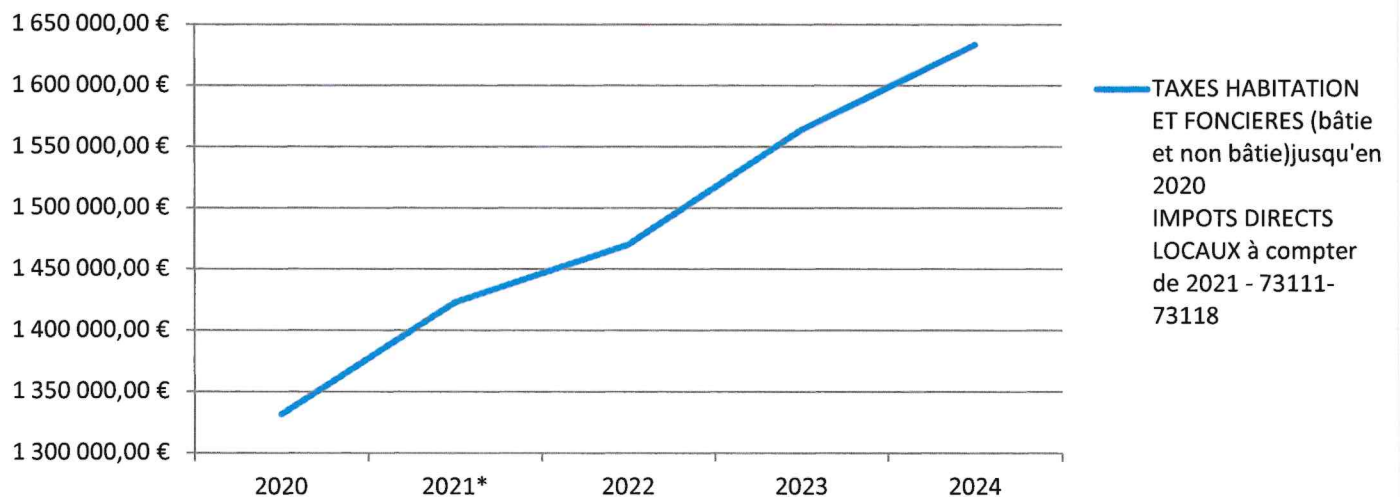
Dotation Globale de Fonctionnement comprenant :	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation Forfaitaire -74111	781 243 €	779 497 €	778 101 €	775 311 €	771 915 €
Dotation de solidarité rurale-741121	176 339 €	186 250 €	197 522 €	209 288 €	220 255 €
Dotation nationale de péréquation-741127	191 312 €	186 264 €	185 834 €	185 815 €	176 454 €
TOTAL DGF	1 148 894 €	1 152 011 €	1 161 457 €	1 170 414 €	1 168 624 €



EVOLUTION DES PRODUITS DES TAXES DIRECTES ENTRE 2020 ET 2024

	2020	2021*	2022	2023	2024
TAXES HABITATION ET FONCIERES (bâtie et non bâtie)jusqu'en 2020 IMPOTS DIRECTS LOCAUX à compter de 2021 - 73111-73118	1 331 165 €	1 422 666 €	1 469 893 €	1 563 598 €	1 633 352 €

TAXES HABITATION ET FONCIERES (bâtie et non bâtie)jusqu'en 2020 IMPOTS DIRECTS LOCAUX à compter de 2021

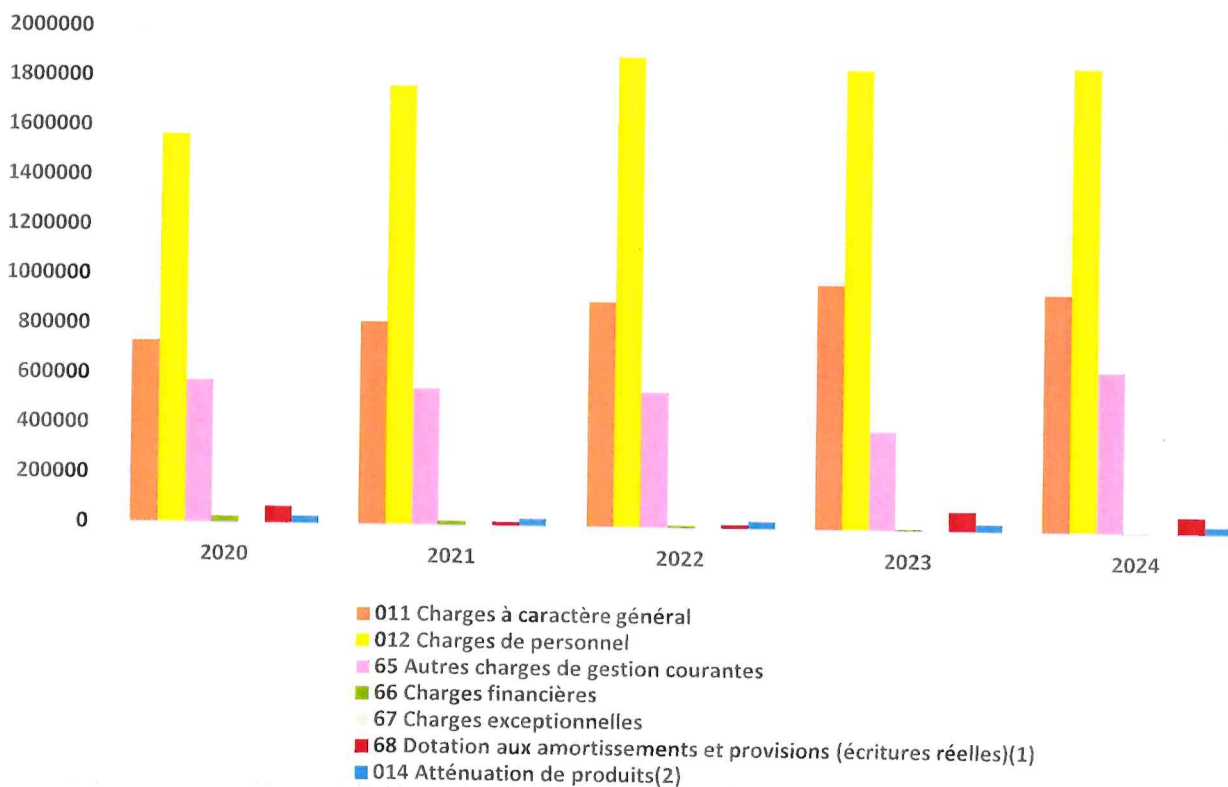


EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2024

CHAPITRE ET LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	733 399,83 €	818 982,91 €	908 190,83 €	987 464,76 €	959 392,12 €
012 Charges de personnel	1 567 561,95 €	1 771 848,46 €	1 897 971,74 €	1 855 701,57 €	1 872 684,12 €
65 Autres charges de gestion courantes	577 167,57 €	552 799,27 €	547 737,54 €	615 350,70 €	649 626,57 €
66 Charges financières	27 412,70 €	19 705,18 €	10 955,61 €	7 829,32 €	4 893,72 €
67 Charges exceptionnelles	274,70 €	1 190,10 €	16 140,00 €	0,00 €	512,69 €
68 Dotation aux amortissements et provisions (écritures réelles)(1)	69 000,00 €	16 485,00 €	16 500,00 €	80 375,87 €	68 800,13 €
014 Atténuation de produits(2)	31 731,00 €	31 731,00 €	31 731,00 €	31 731,00 €	31 893,00 €
TOTAUX	3 006 547,75 €	3 212 741,92 €	3 429 226,72 €	3 578 453,22 €	3 587 802,35 €

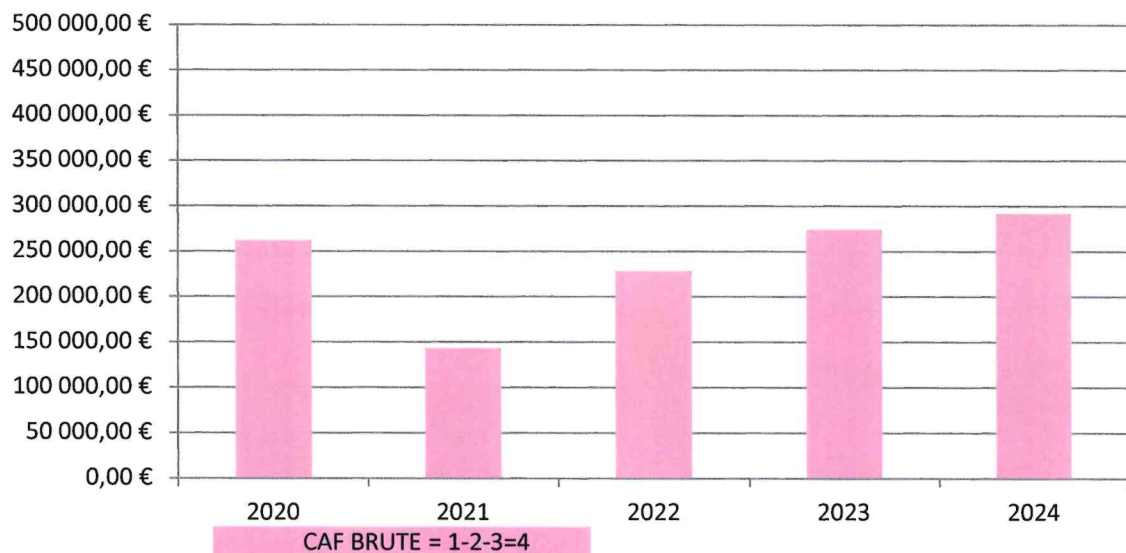
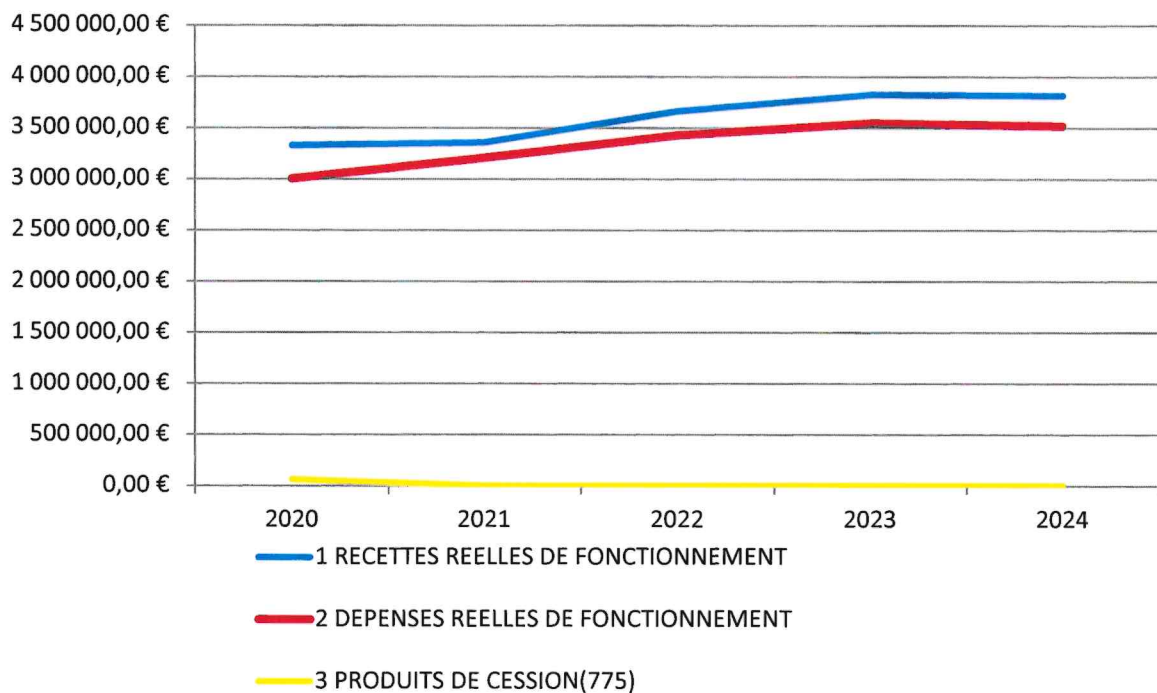
- (1) Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (litige opposant la ville à un agent)
 (2) Reversement Attribution de compensation à la CCCO

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2024



EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ENTRE 2020 ET 2024

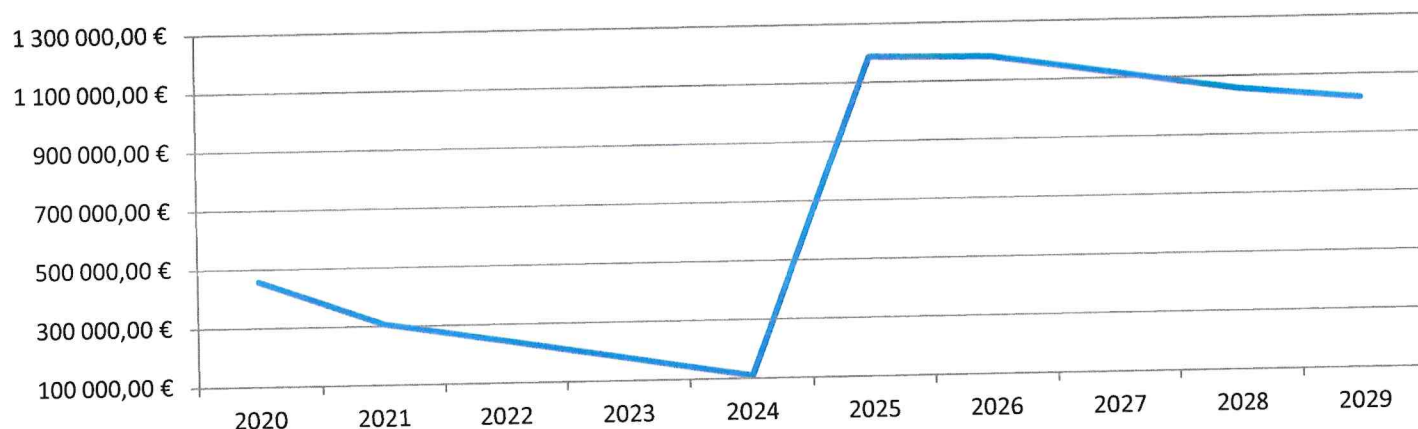
	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 325 858	3 351 010	3 657 479	3 823 341	3 812 096
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 006 548	3 207 944	3 429 227	3 549 024	3 520 131
PRODUITS DE CESSION (775)	57 400	1	0	0	0
CAF BRUTE = 1-2-3=4	261 910	143 035	228 253	274 317	291 965



EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 DE 2020 A 2029 en EUROS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE	455 851	306 302	241 946	176 092	108 669	1 185 969	1 178 894	1 117 159	1 055 423	1 018 765

Nombre d'habitants connu	4190	4170	4162	4162	4162	4162	4055	4055	4055	4055
DETTE / HABITANT	108,79	73,45	58,13	42,31	26,11	284,95	290,73	275,50	260,28	251,24



ETAT DE LA DETTE AU 1ER JANVIER 2025

N°CONTRAT	Organisme prêteur	capital à l'origine	dette en capital au 01/01/25	Annuité à payer sur l'exercice	dont	
		Durée - Taux initial			Capitaux	Intérêts
1 ère échéance	objet					
MON278769EUR/029	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	501 550,00	108669,01	37147,31	33436,68	3710,63
01/06/2023	travaux investissement	60 trimestres - 3,86 %				
Total sur imputation 1641		501 550,00	108669,01	37147,31	33436,68	3710,63
TOTAL GENERAL		501 550,00	108669,01	37147,31	33436,68	3710,63

2. Evolution des soldes intermédiaires de gestion

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 325 858 €	3 351 010 €	3 657 479 €	3 820 340 €	3 812 096 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 006 548 €	3 207 943 €	3 480 937 €	3 549 024 €	3 520 131 €
Dont intérêt de la dette	27 413 €	14 907 €	10 955 €	7 829 €	6 646 €
Epargne de gestion	319 310 €	157 974 €	187 497 €	271 316 €	291 965
Epargne brute	291 897 €	143 067 €	176 542 €	263 487 €	285 319
Remboursement capital de la dette	145 495 €	149 549 €	64 357 €	66 304 €	67 423
Epargne nette	146 402 €	6 482 €	112 185 €	197 183 €	217 896

3. Evolution du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement

Taux d'épargne brute (%)*	8.78%	4.27 %	4.82 %	6.90 %	7.48 %
Encours de la dette (€)	455 852 €	306 303 €	241 945 €	176 091 €	108 669 €
Capacité de désendettement (Année)**	1.56	2.14	1.37	0.66	0.38

* Ce taux mesure la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacré à l'investissement

** La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité, elle se mesure en nombre d'années. Elle correspond à la capacité de réduire totalement l'encours de la dette.

4. Evolution des dépenses de fonctionnement

		REALISATIONS 2024	PREVISIONS 2025
011	Charges à caractère général <i>Dont énergie</i>	959 392 € 232 606 €	980 000 € 240 000 €
012	Charges de personnel	1 872 684 €	2 000 000 €
014	Atténuation de produits (CCCO)	31 893 €	32 231
65	Autres charges de gestion courante <i>Dont subventions CCAS</i> <i>Dont subventions associations</i>	649 627 € 250 000 € 70 010 €	670 000 € 253 000 € 80 000 €
66	Charges financières (Déduction faite des ICNE)	4 894 €	42 283 €
68	Amortissements-Opération d'ordre d'amortissement. <i>Dotation aux provisions pour risque créances douteuses</i>	68 800 € 1 129 €	81 825 € 0 €
TOTAL		3 588 419 €	3 806 339 €

5. Evolution des recettes de fonctionnement

		REALISATIONS 2024	PREVISIONS 2025
013	Remboursement sur charges de personnel	61 214 €	77 000 €
70	Produits des services -ventes	123 472 €	125 000 €
73	Impôts et taxes	1 840 463 €	1 900 000 €
74	Dotations et participations	1 661 565 €	1 620 000 €
75	Autres produits de gestion courante <i>Dont remboursement sinistres</i>	67 943 € 24 651 €	65 000 € 10 000 €
77	Produits exceptionnels	6 498 €	7 352 €
78	Reprises sur provisions, <i>Dont sur risques et charges (7815)</i> <i>Dont sur dépréciation actifs. circulants (7817)</i>	56 561 € 44 000 € 12 561 €	13 000 € 11 871 € 1 129 €
042	Amortissement des subventions transférables	5 670 €	5 537 €
TOTAL		3 823 386 €	3 812 889 €

6. Présentation des comptes 2024 : Investissement

INVESTISSEMENT		
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 321 133 € auxquelles il faut ajouter : 1 450 596 € de restes à réaliser (RAR)		
	REALISES	RESTE A REALISER
Hors opérations		
20	Immobilisations incorporelles	9 172 €
21	Immobilisations corporelles	206 359 €
	Sous -Total	215 531 €
Opérations d'investissement		
25	Rénovation ancien collège	14 658 €
34	Rénovation énergétique écoles Robert/Perrault	956 326 €
35	ERBM Stade GERMINAL (terrain et encadrement paysager)	27 342 €
37	ERBM Stade GERMINAL (Bâtiment vestiaire)	14 354 €
39	Rénovation énergétique Pôle de cohésion SCHAFFER	6 992 €
	Sous -Total	1 019 672 €
	Remboursement d'emprunt (capital)	67 423 €
	Opération d'ordre de transfert entre sections	73 341 €
	Opérations patrimoniales	12 831 €
	Sous -Total	153 595 €
	Remboursements subvention perçues	0 €
Les recettes d'investissement d'élèvent à 502 243 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de 2 637 276 €		
		RESTES A REALISER
	Subventions reçues	96 163 €
	FCTVA	40 776 €
	Taxe d'aménagement	40 355 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé	243 392 €
	Amortissements	67 671 €
	Opérations patrimoniales	12 831 €
	Immobilisations financières (prêt personnel)	1 049 €
Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 :		
- Le résultat 2024 pour les investissements s'établit à -818 890 €, avant les restes à réaliser, avec le résultat reporté de 2023 de 415 943 € - Soit un résultat de clôture 2024 pour les investissements qui s'établit à -402 948 € - Avec les restes à réaliser (dépenses -recettes) de + 1 186 707 €		
Le résultat global 2024 pour les investissements est de 783 759 €		

7. Détermination du résultat et affectation provisoires au 31/12/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 587 802 €
Recettes de fonctionnement	3 817 766 €
Résultat de fonctionnement	229 964 €
Résultat de fonctionnement cumulé repris au budget 2024 (002)	233 228 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	463 192 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 321 133 €
Recettes d'investissement	502 243 €
Résultat d'investissement	- 818 890 €
Résultat d'investissement cumulé repris au budget 2024 (001)	415 943 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024 avant les restes à réaliser (R)	- 402 947€
RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 450 569 €
Recettes	2 637 276 €
Solde des restes à réaliser (S)	1 186 707 €
Résultat d'investissement après restes à réaliser	783 759 (R-S=E)
Détermination du besoin de financement. L'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement après avoir repris les restes à réaliser par le 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : soit 243 407 €	
Résultat global de fonctionnement	463 192 € (A)
Besoin de financement de la section d'investissement après Reste à réaliser	0 € (B)
Affectation au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ou part affectée à l'investissement	0 € (C)
Résultat de fonctionnement reporté (BP 2025)	463 192 € (A-C=D)
Le résultat global cumulé pour 2024	463 192 €

IV -Orientations budgétaires : investissements 2025

1 -Opération investissement rénovation et production énergétique.

OP 34 - Groupe scolaire Charles ROBERT (volet bâtiment et énergie)

Total de l'opération : 1 734 572 € HT
2 080 911 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 291 328 €
- Subventions accordées : 833 709 € (330 000 € ADVB + 170 000 € DSIL + 36 753 € Ademe + 296 956 Fonds Verts)
- Subventions en cours : (79 744 €)
 - ADEME Géothermie : 39 872 €
 - FRATRI : 39 872 €
- Emprunt 2025 banque des territoires : 911 961 €
- Besoin de financement : 43 913 € (hors subventions en cours)
-35 831 € (subvention en cours prises en compte)

OP 37 – Tribunes Vestiaires (stade Germinal)

Total de l'opération : 781 628 € HT
937 953 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 131 313 €
- Subventions accordées : 186 330 € (ADVB)
- Subventions en cours : (519 390 €)
 - DSIL 203 756 €
 - FNADT 305 634 €
 - Crédit Agricole 10 000 €
- Besoin de financement : 620 310 € (hors subventions en cours)
100 920 € (subvention en cours prises en compte)

OP 39 - Pôle de cohésion sociale Claude SCHAFER :

Total de l'opération : 314 403 € HT
377 283 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 52 820 €
- Subventions accordées : 103 916 € (70 372 € PVII +33 544 € DETR)
- Emprunt 2025 banque des territoires : 220 000 €
- Besoin de financement : 546 €

OP 43 – Réhabilitation cour groupe scolaire du Champs Fleuri.

Total de l'opération : 25 000 € HT
30 000 € TTC

- TVA récupérable : 4 200 €
- Subventions en cours : 15 000 € (région)
- Besoin de financement : 25 800 € (hors subventions en cours)
10 800 € (subvention en cours prises en compte)

Récapitulatif de l'ensemble des opérations de rénovation et production énergétique :

Total des opérations (travaux et études + MO) : 2 855 603 € HT
3 426 723.60 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 479 661 €
- Subventions accordées : 1 123 955 €
- Subventions en cours : 614 134 €

2-Autres opérations d'investissement

OP 35 - Travaux Germinal (inclus OP 38 liaison douce)

Total de l'opération : 1 358 998 € HT
1 630 798 € TTC

Financement :

- TVA récupérable : 228 312 €
- Subventions accordées : 753 523 € (ADVB- FNAD)
- Besoin de financement : 648 963 €

OP 42 – Travaux de rénovation de trottoir.

Total de l'opération : 160 000 € HT
192 000 € TTC

- TVA récupérable : 26 880 €
- Subventions en cours : 19 000 € (département)
- Besoin de financement : 165 120 € (hors subventions en cours)
146 120 € (subvention en cours prises en compte)

3- Investissements divers

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

- Nouveau progiciel finances – paye- etat civil..... : 18 936 € TTC
- Logiciel de sécurité : 21 353 € TTC
- Etudes Mosquée (AMO) –30 000 € TTC
- PLU - 3 500 €

.....
Sous -total chapitre 20 : 73 798 €

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

❖ Galibots

- Installation de comptage (EDF-Eaux-chauffage) : 10 000 € TTC
- Réseau alarme incendie : 2 000 € TTC
- Alarme intrusion : 4 000 € TTC
- Couverture des préfabriqués : 5 000 € TTC
- Portail entrée : 20 000 € TTC

.....

Sous total Galibot : 41 000 € TTC

❖ Cimetière

- Allées piétonnes : 5 000 € TTC

❖ Bâtiments communaux

- Club des loisirs- salle Brassens-salle Chagall : 35 000 € TTC
- Sécurisation incendie salle Edith Piaf – Mise aux normes– 12 000 € TTC
- Sécurisation entrée mairie – 10 000 € TTC
- Alarme et caméra ateliers municipaux – 300 € TTC

❖ Sécurisation Parc Verlaine – 37 479 €

- Portail et 10 poteaux : 23 910 € HT (28 692 TTC)
 - 5 caméras de vidéo-surveillance : 13 569.18 € HT (16 283.01 € TTC)
- Subvention FIPD (50%) : 18 739.59 €

❖ **Borne électrique face au pôle Schäfer – 24 000 € TTC**

- Subvention ENEDIS – 3 500 €

❖ **Travaux éclairage publique**

- Traversée piétonne rue de la Fabrique : 32 976 € TTC
- Remplacement de 25 lanternes LED voie TRAM : 17 250 € TTC
- Remplacement de 25 platines COSMO voie TRAM : 5 548.20 €
- Remplacement candélabre rue Caffart suite sinistre : 3 174 € TTC
 - Assurance : 2 500 €
- Remplacement candélabre rue du 8 mai suite sinistre : 3174 € TTC
 - Assurance : 2 500 €
- Prévisions : 3 000 €

❖ **Matériel divers :**

- Laveuse oscillante : 3000 € TTC
- 10 tables pour pôle Schäfer : 2 000 € TTC
- Tronçonneuses : 1 600 € TTC
- Défibrillateurs (Piaf-Galibot-Schafer-Drut) : 4 000 € TTC
- Matériel informatique Mairie : 35 970 € TTC
- Matériel informatique Ecole Robert : 876 € TTC
- Autres matériels : 10 000 € TTC
- Achat matériel suite vol du 24/02/25 : 5 000 €
 - Assurance : 2 500 €

Sous total chapitre 21 : 292 347.20 €

Total investissements divers (chapitres 20 et 21) : 366 145.20 € TTC

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 059-215903907-20250311-DEL025_11_3_2-DE

V. Programmation pluriannuelle des investissements 2025-2027

La commune de Masny prévoit plusieurs investissements pour les années 2025 à 2027, répartis comme suit :

- Les travaux de rénovation énergétique
- Les travaux de réhabilitation du stade Germain (2025-2026)
- Le projet d'étang au parc Verlaine
- Les travaux de voirie et piste cyclable
- Les travaux de sécurisation des bâtiments publics
- Travaux du court de tennis extérieur
- Les investissements divers (2025-2027)

1. La rénovation et la production énergétique des bâtiments publics

- La municipalité a engagé un projet ambitieux de rénovation énergétique pour le groupe scolaire Charles Robert et le pôle de cohésion sociale Claude Schäfer, avec une finalisation prévue en 2025. Ces travaux, indispensables pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, permettront de réduire la consommation d'énergie, d'améliorer le confort des usagers et de limiter l'empreinte carbone de la commune avec l'installation de la géothermie et de panneaux photovoltaïques. Le financement repose sur des subventions publiques et un emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires, d'un montant de 1 131 961 €. Cette approche financière permet de répartir les coûts sur plusieurs années et d'optimiser l'utilisation des fonds publics.
- Dans une démarche de transition énergétique, la municipalité étudie un projet de production d'électricité photovoltaïque pour l'autoconsommation collective des sites municipaux, prévu pour 2026. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de favoriser les énergies renouvelables et de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Cependant, à ce jour, ce type de projet ne bénéficie pas de subventions publiques, ce qui nécessite une réflexion approfondie sur son financement. Il conviendra d'évaluer les économies d'énergie réalisables et de rechercher d'éventuels partenariats pour assurer la viabilité économique du projet.
- Afin de poursuivre les efforts d'amélioration du cadre de vie des élèves, un projet d'îlot de fraîcheur dans la cour de récréation de l'école Charles Robert est à l'étude avec le Studio ASA. Cette initiative vise à lutter contre les effets des vagues de chaleur en aménageant des espaces ombragés et en favorisant la végétalisation. En complément, le préau de l'école maternelle sera remplacé pour garantir un meilleur abri aux enfants en cas d'intempéries et optimiser l'utilisation de la cour. Ces aménagements sont éligibles à des subventions et seront intégrés au programme d'investissement municipal de 2026.

- En 2025, la municipalité prévoit des travaux d'amélioration de l'entrée côté primaire du groupe scolaire du Champ Fleuri. Ce projet inclut des opérations de terrassement, des plantations et la création d'un îlot de fraîcheur pour offrir un environnement plus agréable et sécurisé aux élèves et au personnel scolaire.

Par ailleurs, la toiture de l'établissement, devenue vétuste, nécessitera une réfection complète avec une isolation thermique renforcée en 2026. Ces travaux, essentiels pour garantir la pérennité du bâtiment et réduire les pertes énergétiques, bénéficieront de subventions publiques.

Enfin pour 2027, des travaux de rénovation de la salle des fêtes Edith s'imposeront afin de moderniser les infrastructures et réduire la consommation d'énergie. L'agencement actuel de la salle des fêtes ne répond pas aux exigences requises pour accueillir la restauration scolaire. Les installations de cuisine et les écoulements inadaptés entravent la préparation et le service des repas dans des conditions optimales. Une rénovation complète de ces espaces est nécessaire pour les rendre conformes aux normes sanitaires. Le projet de rénovation comprend la modification des menuiseries et la mise en place de sas vitrés aux sorties de secours, visant à renforcer la sécurité des usagers en cas d'urgence. De plus, l'installation de toilettes accessibles depuis l'extérieur permettra d'offrir un accès libre lors des manifestations communales, améliorant ainsi l'accessibilité de la salle des fêtes à un plus large public, y compris aux personnes à mobilité réduite. La rénovation prévoit également une requalification des volumes intérieurs, notamment avec la création d'une mezzanine de stockage dans le hall d'accueil. Cette optimisation de l'espace permettra de mieux organiser les activités et les équipements, offrant ainsi une expérience plus fluide et agréable aux usagers. De plus, l'ajout d'un espace loge donnant sur la scène contribuera à améliorer les conditions de travail des artistes et des techniciens lors des événements culturels et artistiques organisés dans la salle des fêtes.

2. Travaux Germinal/ voie douce / Etang de pêche Verlaine (2025-2026)

Le projet de réhabilitation du stade Germinal est en cours, incluant une intervention sur la frange boisée avec une opération de désouchage d'une vingtaine d'arbres. Ces travaux permettront de nouvelles plantations afin de préserver le poumon vert du quartier. Les travaux sur l'ensemble du parc devront se terminer en fin d'année. La création des vestiaires a atteint la phase de l'Avant-Projet Définitif (APD). Afin de respecter le budget déjà revu à la hausse et les délais, la commune envisage l'installation de modules préfabriqués. L'objectif est d'inaugurer l'ensemble du stade avec ses vestiaires cette année, à l'occasion du 50^e anniversaire du club de football FC Masny.

Une voie douce sera matérialisée par une signalétique permettant de découvrir la cité minière du Champ Fleuri et de rejoindre le parc Verlaine, où un projet d'étang de pêche est prévu pour 2026. Par ailleurs, une zone de renaturation sera créée en collaboration avec l'entreprise Bils Deroo sur cette partie du parc.

Le projet représente un coût important pour la commune, le vestiaire ne pouvant être financés dans le cadre de l'ERBM. En effet, l'État et la Région prennent en charge les opérations intégrées, telles que le cadre végétal et la voirie, mais pas les équipements sportifs comme le terrain de football ou les bâtiments annexes. Grâce aux efforts de la commune, des subventions ont pu être obtenues auprès de l'État et du Département. Toutefois, les financements restent incertains pour la création des vestiaires ainsi que pour la future réalisation de l'étang de pêche en 2026 au sein du parc Verlaine qui serait reliée au

parc Germinal par la voie douce. Ce dernier projet pourrait par ailleurs rencontrer des problématiques d'autorisation liées à la loi sur l'eau.

Les travaux se composent :

- Terrain de football
- Vestiaires
- Aménagement des abords du terrain
- Aire de jeux
- City-stade
- Voie piétonne (prévue pour 2026)

3. Travaux de voirie et piste cyclable

Les trottoirs des routes départementales RD 8 et RD 13 (rues Modeste Buisset et Demouveau) sont en mauvais état, dégradés par les racines des arbres et partiellement recouverts de schiste rouge. Cette situation met en danger les usagers, d'autant plus que le stationnement gênant les oblige parfois à marcher sur la chaussée. Ces voies étant très fréquentées, notamment pour rejoindre la gare de Montigny-en-Ostrevent, des travaux sont nécessaires pour sécuriser et améliorer l'accessibilité.

Le projet prévoit :

1. La réfection des trottoirs rue Demouveau.
2. La création d'une voie partagée pour piétons et cyclistes rue Modeste Buisset.
3. Une réorganisation du stationnement et l'installation d'équipements urbains (abris bus, aménagement paysager).

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases avec un premier travail en 2025 sur la réfection des trottoirs. Le coût total est estimé à 191 125 € TTC, avec une demande de subvention auprès de l'Aide à l'Aménagement des trottoirs.

Toujours en cours, le projet de piste cyclable entre Masny et Monchecourt (RD 140) qui devrait voir le jour en 2026. Un projet porté essentiellement par la ville de Monchecourt d'un montant total de 790 000 € TTC avec une participation du département de 460 833 €. La ville s'était engagée à prendre en charge 75 000 € sur ce montant. Des négociations sont encore en cours.

4. Travaux de sécurisation des bâtiments publics

- La salle des fêtes Édith Piaf, en liaison directe avec la mairie par les combles, présente un risque incendie majeur si aucune mesure de protection efficace n'est mise en place. L'absence de barrières coupe-feu appropriées peut favoriser la propagation rapide d'un incendie entre les deux bâtiments, mettant en péril les usagers et le personnel municipal.

L'installation d'une porte coupe-feu entre la salle des fêtes et la mairie constitue une mesure essentielle pour limiter la propagation du feu et des fumées toxiques en cas d'incendie. Cette intervention permettrait de respecter les normes de sécurité en vigueur et d'assurer la protection des personnes et des biens.

En outre, la mise en conformité du site avec les exigences de la réglementation en matière de prévention incendie permettra d'éviter toute mise en cause de la responsabilité de la municipalité en cas d'incident.

De plus, face aux plaintes récurrentes du voisinage concernant les nuisances sonores générées par la salle des fêtes, une étude acoustique est devenue indispensable. Cette étude permettra d'identifier les sources des nuisances et de définir les mesures correctives adaptées.

La mise en place d'un limiteur de son s'impose comme une solution efficace pour réduire l'impact sonore tout en maintenant l'utilisation de la salle des fêtes.

- Egalement face à la recrudescence des agressions envers les agents municipaux dans l'exercice de leurs fonctions, il devient primordial de renforcer la sécurité de l'entrée de la mairie. Actuellement, l'accès au bâtiment présente des vulnérabilités qui exposent le personnel à des risques importants. Pour remédier à cette situation, plusieurs mesures doivent être mises en place :
 - Installation d'une porte renforcée, plus isolante et résistante, afin de limiter les intrusions et garantir une meilleure protection des agents.
 - Mise en place d'un système d'ouverture électrique contrôlé, permettant de filtrer les accès et de prévenir toute intrusion non autorisée.
 - Intégration d'un dispositif de vidéosurveillance à l'entrée, pour dissuader d'éventuels agresseurs et offrir un moyen d'identification en cas d'incident.

5. Courts de tennis extérieurs

Les terrains de tennis extérieurs présentent de nombreuses dégradations :

- Fissures et irrégularités de la surface, rendant les rebonds imprévisibles et perturbant le jeu.
- Zones glissantes et usure généralisée augmentant le risque de blessures pour les joueurs.

Ces problèmes limitent l'utilisation du court. C'est pourquoi la réfection du court de tennis devient nécessaire. Il est programmé en 2026 avec des possibilités de financement avec le FFT.

6. Investissements divers (2024-2026)

La commune prévoit également une série d'investissements divers dans différents domaines tels que des travaux d'entretien dans les écoles, le cimetière, les salles communales, équipement informatique... Ces investissements couvrent un large éventail de besoins municipaux, mais nécessitent également un financement significatif.

Dépenses investissement TTC en €	Déjà réalisé + reports 2024	2025	2026	2027
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE	1 930 814	557 380	587 200	400 000
OP 37 - TRIBUNES	95 753	842 200		
OP36 ETANGS PARC VERLAINE				200 000
OP 35 - TRAVAUX GERMINAL	159 175	1 101 613	370 010	
OP 42 - VOIRIE TROTTOIR		160 000		
SECURISATION BATIMENT COMMUNAUX	MAIRIE	10 000		
	PIAF	12 000		
PISTE CYCLABLE *			75 000	
COURTS TENNIS EXTERIEUR			67 000	
DIVERS INVESTISSEMENTS chap 20 et 21	306 782	366 145	300 000	300 000
TOTAL DEPENSES	2 492 524	3 049 338	1 399 210	900 000
Recettes investissement HT en €	Déjà réalisé + reports 2024	2025	2026	2027
Subventions Travaux de rénovation énergétique	1 123 956	614 134	243 500	200 000
Subvention OP36 ETANGS PARC VERLAINE				100 000
Subventions OP 35 - TRAVAUX GERMINAL	753 523			
Subventions OP 42 - VOIRIE TROTTOIR		32 000		
Subvention SECURISATION PIAF				
Subvention Piste Cyclable **			506 917	
Subvention terrain tennis			7 000	
Subventions DIVERS INVESTISSEMENTS 20 et 21	5 000	29 740	10 000	10 000
FCTVA	40 775	177 858	37 000	13 000
EMPRUNT	1 131 961			
TOTAL RECETTES	3 055 215	853 732	804 417	323 000
Besoin de financement	-562 691	2 195 606	594 793	577 000

* Part ville sur un coût d'opération de 790 000 €

** Département + SMDT

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 059-215903907-20250311-DEL025_11_3_2-DE

Conclusion :

La programmation pluriannuelle des investissements 2025-2027 de la commune de Masny illustre une volonté forte d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en intégrant des enjeux majeurs tels que la transition énergétique, la modernisation des infrastructures et le renforcement de la sécurité publique. À travers des projets ambitieux, allant de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux à la réhabilitation des équipements sportifs et de loisirs, la municipalité s'engage dans une dynamique de développement durable et d'attractivité du territoire.

Toutefois, la concrétisation de ces investissements repose sur une gestion rigoureuse des finances publiques et sur la mobilisation de subventions et partenariats. Certains projets, comme la création de l'étang de pêche, nécessitent encore des financements complémentaires et des autorisations réglementaires.

Ainsi, ces investissements, répartis sur plusieurs années, visent non seulement à répondre aux besoins actuels des administrés, mais aussi à préparer l'avenir de Masny en offrant des infrastructures modernisées, sécurisées et respectueuses de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 059-215903907-20250311-DEL025_11_3_2-DE